

**[24] IMPÔTS.** Second et dernier volet de notre enquête sur la fiscalité locale. Après avoir passé au crible les taux des impôts locaux dans les quinze villes les plus peuplées de l'île, zoom aujourd'hui sur la pression fiscale exercée par les conseils généraux et la collectivité territoriale de Corse. Par **Geoffrey Dirat**

# LES DÉPARTEMENTS ET LA RÉGION MODÈRENT LEURS TAUX

**Couche intermédiaire du mille-feuilles de la fiscalité locale, les conseils généraux de Haute-Corse et de Corse du sud n'ont pas la hausse facile.** Le premier n'a pas augmenté ses taux des taxes d'habitation et foncières (bâti et non bâti) depuis 2006. Idem pour le second, qui n'a pas fait varier les siens ces cinq dernières années. Au nord, dont la majorité penche à gauche, c'est une question de « volonté politique », explique Hyacinthe Mattei, vice-président du conseil général en charge des finances. Même son de cloche à Ajaccio, où la droite gère l'exécutif départemental. Avec des accents socialisants. « Les charges pesant sur les ménages sont suffisamment importantes. Ils ne doivent pas être la variable d'ajustement de notre budget », considère Christian Istria, directeur du cabinet du président UMP Jean-Jacques Panunzi.

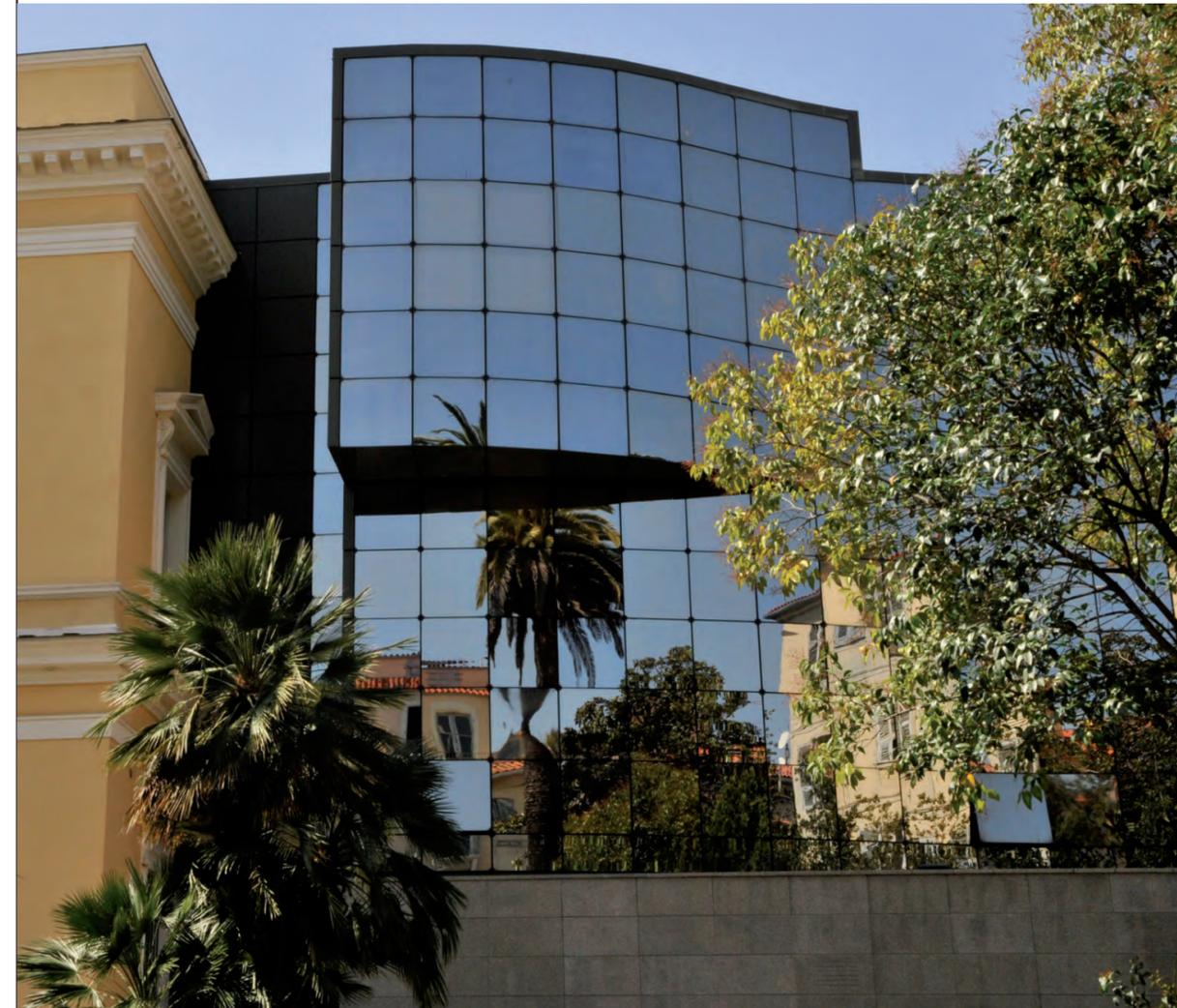
**ÉCARTS.** Les taux votés par les conseillers généraux corses se situent pourtant au-dessus des clous des départements métropolitains. La taxe d'habitation plafonne à 9,95 % en Haute-Corse, contre 10,47 % en Corse du sud. La moyenne nationale tournant autour des 7,50 %\*, avec un record détenu par le Gers (12,24 %). Le taux du foncier bâti est en revanche moins élevé au sud, à 6,79 %, soit 3,33 points de moins que la moyenne (10,06 %). Il atteint 11,10 % dans le nord. Enfin, les barèmes du fon-

cier non bâti des deux départements – 27,11 % en Corse du sud et 29,19 % en Haute-Corse – présentent un écart à la moyenne, positif, de 1,77 et 3,85 points. Si les taux ne bougent pas, le fruit des impôts grossit grâce au jeu de la dynamique des bases. Autrement dit par l'élargissement de l'assiette d'imposition. Dans le nord, les trois taxes locales rapportent de 2 à 3 % en plus chaque année. Au sud, leur produit a mécaniquement augmenté de 4,73 % entre 2008 et 2009. Dans les deux cas, les sommes collectées en Haute-Corse comme en Corse du sud restent minimes: environ 33 millions d'euros, soit respectivement 16 et 13 % des recettes, moitié moins que les dotations d'État.

**INTÉRÊT FAIBLE.** Au-delà de l'affichage politique, la stagnation des taux s'explique aussi par cette faible « rentabilité » des trois taxes locales en Corse. Seuls leviers à disposition des départements, les élus n'ont pas, ou peu, d'intérêt à les augmenter. Si ce n'est se mettre à dos les électeurs payeurs. Une hausse de 10 % de la taxe d'habitation en Haute-Corse n'engendrerait « que » 1,7 M € de rentrées additionnelles. « Trois fois rien », selon Hyacinthe Mattei. En Corse du sud, « un point de fiscalité, c'est tout juste 300 000 € de recettes en plus », confirme de son côté Christian Istria.



**Pression.** Les deux collectivités ont choisi de ne pas faire monter la pression sur le contribuable insulaire.  
Photo : Jean-Pierre Arnet



## « Il vaut mieux se demander à quoi servent les impôts »

Suite à la publication de notre hit-parade de la fiscalité locale (*voir notre édition du mardi 27 juillet, ndlr*), qui classait Corte en tête des communes pratiquant les taux les plus élevés, le maire UMP a réagi à notre enquête. Antoine Sindali assume sans sourciller les taux votés par son conseil municipal.

**24 ORE:** Que vous inspire la médaille d'or de la « ville qui taxe le plus » obtenue par Corte ?

Antoine Sindali: Il ne faut pas tomber dans la démagogie. Les taux d'imposition ne sont pas les véritables indicateurs de la pression fiscale. Ces taux s'appliquent sur une valeur locative - les bases - qui varie d'une ville à l'autre. Autrement dit, un taux de 20 % ne coûte pas la même chose au contribuable selon l'endroit où il habite. À Corte, les taux sont certes élevés, mais nos recettes par habitant sont largement inférieures à la moyenne. Parce que nos bases sont faibles et parce qu'un nombre restreint de Cortenais sont assujettis à l'impôt. »

**24 ORE:** La dernière révision générale des bases date de 1970. Ne faudrait-il pas les actualiser ? Pourquoi l'État ne le fait pas ?

D'une part, cette révision relève de l'autonomie fiscale et de la libre administration des communes. Et nous le faisons chaque année dans le cadre de la commission communale des impôts directs. D'autre part, c'est peut-être un vieux dispositif, mais cela ne changerait rien, ou presque, de l'actualiser. La vraie question à se poser est: de quelles recettes fiscales a-t-on besoin, sous entendu quels services veut-on mettre à disposition de la population.

**24 ORE:** La fiscalité locale n'en demeure pas moins critiquée pour

son manque de lisibilité et d'équité. Selon le conseil des prélèvements obligatoires, une réforme s'impose.

Il existe des distorsions, qui mériteraient d'être corrigées. Les taxes sont appliquées au bien qu'on habite ou qu'on possède. Il faudrait davantage tenir compte des revenus. Mais cela reste un sujet complexe. Une fois encore, la question fondamentale à se poser est à quoi sert l'impôt local. S'il sert à dépenser sans considération, ni contrôle, il peut être critiqué, car il est synonyme de mauvaise gestion. Si comme à Corte, les taxes financent des équipements publics, des stades, des écoles, les gens l'acceptent mieux, car ils voient bien à quoi servent leurs impôts.

**24 ORE:** Quid alors de la suppression de la taxe professionnelle ?

C'est la quadrature du cercle. La TP est un impôt injuste, pesant sur les investissements des entreprises. Et c'est aussi la principale ressource des collectivités locales. Elle sera remplacée par une nouvelle contribution économique territoriale, mais, pour l'instant, on est encore dans le flou. L'État a prévu de compenser l'écart de recettes. Pour la première année, il n'y a pas de souci. Pour les suivantes, c'est l'inconnue. L'État ne va pas compenser tout le temps, et cela risque de se traduire par une perte d'autonomie financière des communes. ◀ Propos recueillis par **Geoffrey Dirat**

**Les contribuables insulaires présentent un potentiel fiscal des plus rabougris. Au niveau régional, il est officiellement évalué à 73,82 € par habitant, alors que la moyenne nationale se situe à 111 €.**

\* Source : Forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales